

Nos secteurs « Entrer dans le métier » sont là pour vous

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU sont à vos côtés pour vous accompagner lors des étapes de votre première année dans le métier. Vous trouverez, toute l'année, des militants de la FSU, enseignants, CPE et PsyEN en exercice, qui répondront à toutes vos questions concernant votre formation, vous conseilleront à propos des mutations et vous défendront jusqu'à votre titularisation.

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone (voir p. 14). Nous vous souhaitons une entrée dans le métier réussie !



Une crise de recrutement qui s'aggrave

Depuis 2017, et malgré une augmentation du nombre d'élèves dans le Second degré, on constate une baisse du nombre de postes aux concours de près de 25%. De plus, la dernière session a vu un grand nombre de postes non pourvus, faisant craindre une pénurie d'enseignants pour la rentrée. En mathématiques, 478 postes non pourvus, en physique-chimie 216, en lettres modernes 157, en allemand 115, en anglais 106... La crise de recrutement continue donc de s'aggraver et, sans une réelle politique rendant les salaires et les conditions de travail plus attractifs, la précarisation des métiers de l'enseignement ne peut que se poursuivre.

Stagiaires : une réforme qui dégrade les conditions de formation

C'est un des changements majeurs de la réforme, les lauréats issus du master MEEF feront dorénavant leur stage à temps plein et non à mi-temps avec deux jours par semaine de formation à l'INSPÉ. Dans notre académie, ils auront 15 jours de formation

essentiellement le mercredi qui est censé être libéré dans les emplois du temps (sauf EPS). Ainsi, loin de l'allègement de service mentionné dans les textes, les stagiaires auront un alourdissement de leur charge de travail pour pouvoir suivre leur formation.

Autre conséquence, les stagiaires mi-temps auront eux aussi leurs conditions de stage dégradées. En effet, le nombre de stagiaires qui seront inscrits à l'INSPÉ étant en diminution, l'INSPÉ de Versailles a décidé la fermeture de plusieurs sites de formation ce qui va considérablement augmenter les déplacements des usagers.

Étudiant contractuel alternant : une année surchargée

Autre nouveauté de la réforme de la formation, les étudiants contractuels alternants doivent s'attendre à une année particulièrement lourde. En effet, entre un service en responsabilité de 6 heures hebdomadaires sur toute l'année, un master à valider et un concours à préparer, leur année s'apparente à un véritable parcours du combattant. Le tout pour une rémunération brute mensuelle de seulement 865 euros !

Il est facile de comprendre pourquoi si peu d'étudiants ont choisi ce dispositif (en juin le rectorat de Versailles n'avait fait que 129 propositions de contrat alors qu'il avait prévu 366 supports).

Assistant d'éducation en préprofessionnalisation (AED Prépro)

Le contrat d'AED Prépro s'adresse aux étudiants dès la L2 et conjugue cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans un établissement scolaire. Pendant trois ans, accompagnés d'un tuteur et d'un référent INSPÉ, des AED Prépro évoluent avec leur qualification mais ne sont pas en responsabilité d'une classe contrairement aux contractuels alternants. Ce dispositif est favorablement accueilli par les étudiants mais son manque de visibilité et la précarité dans laquelle il maintient les étudiants expliquent le faible taux de recrutement.

Nos revendications

→ Pour la FSU, concilier une formation universitaire conséquente et un exercice en responsabilité devant élèves est très difficile et les stagiaires soumis à ces contraintes finissent malgré eux par négliger l'une ou l'autre. La FSU estime que **l'entrée dans le métier devrait être plus progressive** et revendique :

- des stagiaires affectés à tiers-temps sur le service de leur tuteur ;
- une décharge de service durant les deux premières années de titulaire pour continuer à se former, soit une année à mi-temps et une année à deux-tiers-temps ;
- la mise en place d'une procédure de rattrapage des salaires après l'annonce d'une augmentation insuffisante de 3,5 % du point d'indice ;
- une prime d'installation revalorisée pour l'entrée dans le métier ;
- le renforcement de l'action sociale académique (notamment pour l'accès au logement).

→ La FSU revendique une **rénovation et une amélioration de la formation professionnelle**, répondant aux besoins des stagiaires dans la perspective de la maîtrise d'un métier complexe et exigeant.

→ La FSU demande un **cadre rigoureux de la formation**, une **adaptation réelle des parcours**, l'abandon des pratiques infantilisantes et une réelle **concertation avec les représentants des stagiaires** pour prendre en compte leurs revendications.

→ La FSU revendique la mise en place d'un **plan pluriannuel de pré-recrutements**. Il s'agit de verser un salaire à un élève fonctionnaire pendant ses années d'études en échange d'un engagement à servir l'État, répondant ainsi aux besoins du Second degré public dans un contexte de hausse démographique des élèves.

Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU

VOUS ÊTES ENTRANT DANS LE MÉTIER

→ QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE STAGE, DE RÉMUNÉRATION ET DE FORMATION ?

Entrants dans le métier	Présence dans l'établissement	Condition de formation	Rémunération de base
Fonctionnaires stagiaires à temps plein	ORS temps plein (voir p. 3)	10 à 20 jours de formation sur l'année décidée par une commission académique + tutorat terrain	Déterminée par votre échelon après classement (voir p.6)
Fonctionnaires stagiaires à mi-temps	Agrégé : 7h à 9h Agrégé d'EPS : 7h ou 8h + 3h UNSS Certifié et PLP : 8h à 10h PEPS : 8h ou 9h + 3h UNSS Enseignant documentaliste : 15h CPE : 18h	2 jours par semaine à l'INSPÉ Tutorat terrain + INSPÉ	Déterminée par votre échelon après classement (voir p.6)
Etudiants contractuels alternants (ECA)	Enseignant : 6 h CPE : 12 semaines réparties sur l'année	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours Tutorat terrain + INSPÉ	865 euros bruts
AED en préprofessionnalisation	8 heures (sans responsabilité) jusqu'au M1 et 6 heures d'enseignement pour ceux ayant prolongé leur contrat en M2	Suivi des cours de L2, L3 ou de M1 MEEF Tutorat terrain + université (puis INSPÉ)	L2 : 693 euros nets L3 : 963 euros nets M1 : 980 euros nets M2 : 980 euros nets
Etudiants en M2 MEEF en SOPA	Equivalent de 12 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours Tutorat terrain + INSPÉ	Gratification annuelle d'un montant de 1 263,60 euros
Etudiants en M1 MEEF en SOPA	Equivalent de 6 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée	Suivi des cours de M1 MEEF Tutorat terrain + INSPÉ	Sans objet

Les journées de formation :

→ pour les stagiaires à mi-temps :

- lundi et mercredi : histoire-géographie ;
- mardi et mercredi : BSE, carrosserie#, conducteur routier#, CPE, économie-gestion, génie civil#, génie électrique#, génie industriel#, génie mécanique#, hôtellerie-restauration, lettres, mathématiques, NSI, physique-chimie, SII#, SVT ;

- mardi et vendredi : EPS ;

- mercredi et jeudi : allemand, anglais, arts plastiques*#, BGB, chinois*, documentation*#, éducation musicale*#, espagnol, italien*, lettres-anglais#, lettres-espagnol#, lettres-HG, MPC, philosophie, SES*, PsyEN*, STMS ;

- jeudi et vendredi : arabe*.

→ pour les SOPA et les ECA, mêmes jours que les stagiaires mi-temps, plus :

- mardi : allemand, anglais, espagnol, MPC, philosophie, STMS, lettres-HG ;

- jeudi : BSE, économie-gestion, EPS, lettres, mathématiques, physique-chimie, SVT.

- vendredi : histoire-géographie.

 Vos journées de formation doivent impérativement être libérées de votre emploi du temps.
Attention : certaines formations sont dispensées à l'INSPÉ de Paris (*) ou de Créteil (#).

DÈS LA PRÉ-RENTRÉE, S'ASSURER DE CONDITIONS DE STAGE SATISFAISANTES

(circulaire ministérielle du 13 juillet 2022 et circulaire rectorale du 1^{er} juillet 2022)

→ Si vous êtes stagiaire à mi-temps ou étudiant contractuel alternant, **vous ne devez pas effectuer d'heures supplémentaires** (elles ne peuvent pas être rémunérées !). Attention, votre service inclut les pondérations (notamment en lycée ou en REP+) et peut donc correspondre à un nombre d'heures supérieur au nombre d'heures devant élèves (voir p. 3). Votre service doit **éviter d'avoir des classes à examens** (sauf en philosophie) et **éviter de comporter plus de deux niveaux**, sauf pour quelques disciplines (arts plastiques ou éducation musicale par exemple).

→ **Vous devez avoir un tuteur de terrain** (le « tuteur académique ») qui doit être un enseignant volontaire et expérimenté. Vos emplois du temps respectifs doivent être construits pour dégager deux séances hebdomadaires de cours permettant des « observations croisées », de votre part dans les cours de votre tuteur et réciproquement. Vos emplois du temps doivent également permettre un créneau commun de disponibilité pour échanger.

→ **Vos journées de formation doivent être libérées** dans votre emploi du temps (voir tableau).

→ **Certains sites institutionnels** à contenu pédagogique ou didactique peuvent être utiles pour préparer vos cours : Éduscol, Édubase...

COMMENT ALLEZ-VOUS ÊTRE TITULARISÉ ?

→ **Vous êtes certifié, PEPS, PLP, CPE ou PsyEN :**

Votre titularisation sera prononcée par un jury sur la base des avis de l'Inspection, de votre chef d'établissement et éventuellement de l'INSPÉ.

→ **Vous êtes agrégé :**

La titularisation des agrégés dépend des mêmes avis que les certifiés. Une inspection est toutefois systématique et la titularisation est prononcée après avis de la CAP « refus de titularisation » des agrégés dans laquelle les élus du SNES-FSU et du SNEP-FSU sont majoritaires.